

Avant-propos

L'intégration des migrants par le sport : un potentiel à comprendre et à réaliser

La gestion démocratique d'une diversité culturelle croissante, ancrée dans l'histoire du continent et aujourd'hui amplifiée par la mondialisation, est devenue une priorité pour les Etats membres du Conseil de l'Europe. En mai 2008, en publiant un *Livre blanc sur le dialogue interculturel*, ces Etats ont affirmé avec force que notre avenir commun dépend de notre capacité à promouvoir la compréhension mutuelle tout en protégeant et en développant les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit.

Le sport n'échappe pas à cette préoccupation. Confronté à la diversité de la société qui se reflète dans ses acteurs et ses spectateurs, il a un rôle éducatif et de socialisation qui en font un vecteur du dialogue interculturel et de l'intégration sociale. De fait, lorsqu'on évoque « l'intégration par le sport », il existe une large reconnaissance de la contribution positive du sport à l'intégration sociale, en particulier celle des minorités ethniques et communautés issues de l'immigration. Ce consensus a été mis en évidence par différents sondages d'opinion publique en Europe et par des références dans les discours politiques et institutionnels. Ainsi, la pratique régulière d'une activité sportive permettrait aux jeunes issus de l'immigration de développer des compétences clés et de mieux s'intégrer à la société.

Il convient toutefois d'appréhender les évidences de manière critique. Le potentiel d'intégration du sport n'est souvent révélé qu'en trompe-l'œil, par la présence de stars internationales dans le sport de pointe, le plus visible, et ne reflète pas toujours la réalité du terrain. A l'épreuve des faits, le sport peut tout aussi bien s'avérer être un cadre de nationalisme exacerbé, d'exclusion et de discriminations. Dans le cadre de la Convention contre la violence des spectateurs du Conseil de l'Europe, on constate que des manifestations de racisme et d'intolérance sont malheureusement encore courantes.

Le sport, en soi, n'est pas nécessairement porteur de valeurs de tolérance, pas plus qu'il n'est nécessairement un facteur de mixité sociale ou d'intégration. La réalisation de ces potentialités politiques attribuées aux sports résulte avant tout d'une volonté et d'un engagement effectif des acteurs, associatifs ou institutionnels, qui gèrent et soutiennent le sport.

Aussi, il convient de dépasser le discours convenu ou incantatoire pour comprendre comment certaines des pratiques sportives contribuent à l'intégration de populations immigrées par le sport. L'analyse de ces bonnes

pratiques ne saurait faire l'économie ni d'un examen du contexte (politique, culturel), ni d'une définition des publics cibles considérés.

En coorganisant les Rencontres européennes « Le sport à l'épreuve des diversités », en partenariat avec l'Agence pour l'éducation par le sport et l'université de Strasbourg, l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) a souhaité faciliter des échanges internationaux sur ces pratiques et politiques, en réunissant des responsables politiques, des journalistes, des chercheurs et des responsables associatifs. Les expériences présentées à cette occasion et les réflexions qu'elles suscitent apportent un éclairage sur la question de l'intégration par le sport et pourront inspirer les politiques à venir.

Cette activité s'inscrit parfaitement dans le mandat de l'Accord partiel élargi sur le sport du Conseil de l'Europe, qui a pour mission de faciliter le partage d'expériences et d'élaborer des normes permettant au sport de réaliser ses potentiels, en particulier lorsqu'il s'agit de contribuer à la défense des valeurs du Conseil de l'Europe.

Stan Frossard, secrétaire exécutif de l'APES
Direction de la jeunesse et du sport
Conseil de l'Europe

Introduction générale

Dialogue interculturel ou intégration par le sport ? Les modèles européens en question

William Gasparini, professeur des universités, Equipe de recherche en sciences sociales du sport, université de Strasbourg

La décision de la Commission de déclarer 2008 Année européenne du dialogue démontre que la question de l'intégration de différentes cultures dans la société européenne est plus que jamais d'actualité. Pour la Commission européenne, les élargissements successifs de l'Union européenne ainsi que l'augmentation des flux migratoires et des interactions avec le reste du monde par le biais des échanges économiques, culturels, universitaires et sportifs ont renforcé le caractère multiculturel de nombreux pays. Ces éléments s'ajoutent à la diversité des langues, religions et origines ethniques présentes dans la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe. Ainsi en est-il de la France, qui se caractérise par son métissage et sa « diversité », élément indissociable de son identité selon l'historien Fernand Braudel¹.

Admis de longue date en tant qu'instrument d'intégration sociale, le sport est désormais considéré comme un moyen de promouvoir la compréhension interculturelle dans une Europe de plus en plus diversifiée. Au même titre que la gastronomie ou la musique populaire, le sport aurait ainsi un potentiel d'interculturalité parce qu'il a contribué historiquement au métissage des cultures.

Cependant, au-delà de ce postulat, un certain nombre de questions subsistent. Peut-on réellement faire dialoguer les cultures à partir du sport ? Dialogue interculturel et intégration sont-ils des phénomènes de même nature ? Le dialogue interculturel suppose en effet la coexistence de communautés culturelles différentes, qui sont autant d'entités homogènes mais qui ne s'interpénètrent pas naturellement. Ce postulat est-il valable pour tous les pays d'Europe ?

A partir du sport, comment renforcer la cohésion sociale dans une situation de diversité culturelle ? Porteur d'une image de rapprochement des peuples selon la tradition coubertinienne, le sport est-il spontanément intégrateur, diversifié et interculturel, ou doit-on créer les conditions politiques pour qu'il le devienne ?

Pour répondre à ces questions à partir de l'exemple particulier du sport, il semble important tout d'abord de relever que les initiatives récentes des

1. Braudel, Fernand, *L'identité de la France. Espace et Histoire*, Paris, Flammarion, 1990.

institutions européennes illustrent le choix européen de faire dialoguer les cultures plutôt que de les intégrer dans un « creuset » unique par une politique volontariste d'intégration à l'échelle européenne.

Ensuite, dans le domaine du sport, que signifient les notions de « dialogue interculturel » et d'« intégration » ? Notions polysémiques, voire polémiques, elles sont non seulement des catégories très discutées en sciences sociales mais elles représentent aussi des catégories nationales, qui prennent des sens différents selon les pays européens. Contrairement à l'idée selon laquelle ces notions sont naturellement transnationales et européennes, leur définition et leur usage sont au contraire le produit de luttes symboliques au sein du champ intellectuel européen, dont l'enjeu est la définition européenne légitime du modèle d'intégration par le sport.

Le troisième temps sera consacré à la comparaison des modèles européens en matière d'intégration par le sport, comparaison qui permet de construire une typologie mais qui pose aussi des questions d'ordre méthodologique et théorique. Face à ces difficultés, comment construire une recherche européenne sur la contribution du sport à l'intégration des populations immigrées et à la cohésion sociale et nationale ?

Ces quelques réflexions devraient contribuer, à mon sens, à ouvrir les pistes d'un programme pour une science réflexive des modèles européens d'intégration par le sport². Elles s'efforcent aussi d'échapper au rituel de célébration des vertus du sport et des considérations obligées sur l'intégration par le sport.

1. Dialogue interculturel et intégration par le sport : un souci européen

Pour l'Union européenne, ce n'est que récemment que le sport devient véritablement une préoccupation sociale et culturelle. A partir de 1997, le Traité d'Amsterdam (dans la Déclaration 29 annexée au traité³) souligne l'importance sociale du sport, en particulier son rôle de rassemblement et de construction de l'identité. Le sport est aussi considéré comme un instrument d'insertion

2. Voir à ce sujet Pierre Bourdieu, « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 145, décembre 2002, p. 3-8, notamment sa proposition de contribuer à une « science des relations internationales en matière de culture », p. 3.

3. « La conférence souligne l'importance sociale du sport et en particulier son rôle de ferment de l'identité et de trait d'union entre les hommes. La conférence invite dès lors les institutions de l'Union européenne à consulter les associations sportives lorsque des questions importantes ayant trait au sport sont concernées. A cet égard, il convient de tenir tout spécialement compte des particularités du sport amateur. » Déclaration 29 relative au sport, annexe au Traité d'Amsterdam modifiant le Traité sur l'Union européenne et certains actes connexes, Journal officiel n° C 340 du 10 novembre 1997.

sociale. Depuis 2000, de nombreux projets et événements visant à promouvoir le dialogue interculturel par le sport ont été financés dans toute l'Europe. Les exemples de projets dans le domaine sportif vont de la mise en place de réseaux sportifs à la rédaction d'une charte du sport en faveur du dialogue interculturel, en passant par des tournois de football « interculturels » de rue ou des initiatives spéciales organisées par les clubs sportifs pour accueillir des migrants ou pour échanger avec des clubs « étrangers » dans une perspective éducative.

Pour les citoyens européens, le sport est aussi globalement perçu comme une voie possible pour le développement du dialogue entre les différentes cultures qui cohabitent en Europe. D'après plusieurs enquêtes d'Eurobaromètre (commanditées par la Commission européenne), presque trois Européens sur quatre considèrent le sport comme un moyen de promouvoir l'intégration, tandis que 64 % des citoyens européens pensent que le sport permettrait de lutter contre la discrimination. Enfin, 81 % d'entre eux considèrent le sport comme une occasion de dialogue entre les différentes cultures (sondage Eurobaromètre 2004)⁴. Enfin, depuis 2007, l'Union européenne a proposé des recommandations et des initiatives dans ce sens.

Deux exemples illustrent cette prise en compte des dimensions interculturelles et intégratives du sport :

- rédigé en 2007 par la Commission européenne (après deux années de travaux), le *Livre blanc sur le sport* propose de mettre le sport au service de l'intégration sociale. Une attention particulière est demandée aux pays membres pour favoriser l'accès des « femmes issues de minorités ethniques » à la pratique sportive⁵. Ainsi, la mobilisation des programmes et fonds européens est mentionnée pour favoriser les possibilités d'inclusion sociale et d'intégration par le sport⁶ ;
- en 2008, les initiatives et les rencontres institutionnelles s'intensifient avec l'Année européenne du dialogue interculturel. Ainsi, les ministres européens responsables du Sport adoptent une déclaration conjointe sur l'importance sociale du sport et sur le dialogue dans le sport le 17 mars 2008 ; en mars 2008, la Commission publie aussi le rapport final sur la « Diversité dans l'unité – Approches nationales en matière

4. Eurobaromètre spécial 213 (2004), *Les citoyens de l'Union européenne et le sport*, sondage commandité par la Direction générale de l'éducation et de la culture et coordonné par la Direction générale Presse et communication, Commission européenne, novembre 2004.

5. Commission Staff Working Document, Action Plan « Pierre de Coubertin », Accompanying documents to the White paper on sport, Commission of European Communities, Bruxelles, 11 juillet 2007.

6. Progrès, éducation et formation tout au long de la vie, Jeunesse en action, Europe pour les citoyens, Fonds social européen, Fonds européen de développement régional ou encore Fonds européen d'intégration.

de dialogue interculturel»; les 15 et 16 mai 2008, une table ronde internationale sur le sport et le dialogue interculturel est organisée à Ljubljana (Slovénie) par l'Union sportive slovène: «Le sport pour tous comme élément du dialogue interculturel»; enfin, en décembre 2008, des recommandations sur le sport et le dialogue interculturel ont été présentées lors du Forum européen du sport à Biarritz.

De son côté et en parallèle, le Conseil de l'Europe diffuse l'idée d'un sport amateur facteur d'insertion sociale et d'inclusion des immigrés depuis plus longtemps, parce que la tolérance, le dialogue entre les cultures et les peuples, le respect des minorités nationales et la cohésion sociale font partie de ses objectifs. Ainsi, dès 1981, les ministres européens responsables du sport adoptent une résolution sur le sport pour les immigrés⁷, convaincus qu'il est un moyen important pour une plus grande participation des « migrants » à la vie sociale dans les pays d'accueil. Le Conseil de l'Europe a rappelé en mai 2003 la « valeur sociale du sport pour la jeunesse », soulignant, par la même occasion, son rôle en matière d'intégration. Selon ses rapporteurs, « le sport est une activité humaine qui repose sur des valeurs sociales éducatives et culturelles essentielles. Il est un facteur d'insertion, de participation à la vie sociale, de tolérance, d'acceptation des différences et de respect des règles ». Pour le Conseil de l'Europe, la gestion démocratique de la diversité culturelle de l'Europe constitue aussi une des priorités politiques⁸. Le *Livre blanc sur le dialogue interculturel* a ainsi été lancé en mai 2008 par les ministres des Affaires étrangères des 47 Etats membres de l'Organisation⁹.

Enfin, le président de l'UEFA, Michel Platini, a récemment déclaré au Conseil de l'Europe (24 janvier 2008) que le sport en Europe a toujours été un catalyseur favorisant l'intégration sociale et culturelle. Selon lui, « des millions d'enfants partout dans le monde sont devenus et continuent à devenir européens en jouant au football sur un terrain boueux soit dans les villes, soit à la campagne, avant d'aller à l'école ». Ainsi, pour le mouvement sportif, le sport amateur – et le football en particulier – favoriserait « naturellement » le mélange des cultures et l'intégration des immigrés.

7. Résolution sur le sport 81/4.

8. Un Plan d'action sur la gestion démocratique de la diversité culturelle de l'Europe a été adopté en mai 2005, à Varsovie, par le 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe.

9. Le *Livre blanc sur le dialogue interculturel* vise à fournir un cadre conceptuel et un guide aux décideurs politiques et aux praticiens. Pour coordonner les diverses activités menées dans ce domaine, Gabriella Battaini-Dragoni, directrice générale de l'Education, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport, a été nommée, fin 2005, coordinatrice du dialogue interculturel du Conseil de l'Europe. Le 7 mai 2008, le Comité des Ministres a adopté ce livre blanc, qui est le résultat d'un processus de consultations avec les gouvernements des 47 Etats membres, des experts, des organisations internationales, des ONG, des représentants de communautés ethniques et religieuses ainsi que le public en général.

2. Les catégories européennes à l'épreuve des sciences sociales

Pour le sociologue, le « dialogue interculturel » tout comme « l'intégration par le sport » sont des catégories du débat social et politique qu'il importe d'analyser avant de les utiliser dans les enquêtes européennes.

D'abord, il ne s'agit pas de catégories juridiques. Ainsi, le « dialogue interculturel » en tant que tel ne constitue pas une catégorie juridique spécifique. Par conséquent, aucune loi internationale, européenne ou nationale n'existe sur la question. Cependant, il est admis qu'un dialogue constructif ne peut exister que dans un environnement garantissant l'égalité des chances, la liberté d'expression, la sécurité et la dignité.

Il revient alors au sociologue d'interroger « l'intégration par le sport » et le « dialogue interculturel par le sport » comme des catégories d'analyse et de pensée. Dans les sciences sociales interprétatives, de nombreux mots-clés – « communauté », « citoyenneté », « diversité », « intégration », « dialogue interculturel », par exemple – constituent à la fois des catégories de *pratique* sociale et politique et des catégories d'*analyse* sociale et politique. Par catégories de pratique, Brubaker (2001)¹⁰ entend les catégories de l'expérience sociale quotidienne, développées et déployées par les acteurs sociaux ordinaires qui interviennent dans le sport, comme les éducateurs sportifs, les entraîneurs, les dirigeants de club, les éducateurs de rue, les sportifs eux-mêmes¹¹. Ces catégories de pratique se distinguent des catégories utilisées par les socio-analystes, qui se construisent à distance de l'expérience sportive, comme les hommes politiques, les experts scientifiques, les journalistes, les essayistes. Parce qu'elles sont produites par des experts, les catégories d'analyse sont souvent reprises sans discernement (c'est-à-dire sans tenir compte du contexte national et intellectuel de leur production) et deviennent des catégories pratiques utilisées dans les situations sportives et éducatives ordinaires.

a. L'interculturel

A la différence de la « diversité », l'interculturel n'est ni un concept, ni une théorie, mais une problématique et une pratique qui donnent lieu à un débat, lequel est différent selon les pays.

Pour certaines sociétés, l'interculturel signifie le « multiculturel », entendu comme la coexistence des différentes cultures dans un même espace. Pour

10. Brubaker, R., « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, n° 1, 2001, p. 66-85.

11. Voir Gasparini, W. (dir.), « L'intégration par le sport? », revue *Sociétés contemporaines* (Presses de Sciences Po), 69, mars 2008.

d'autres, l'interculturel signifie plutôt le « métissage » ou « l'interculturalité », entendue comme un processus d'interpénétration culturelle.

Ces deux conceptions de l'interculturel renvoient à deux modèles d'intégration des individus dans l'Etat-nation : celui du multiculturalisme pour le premier, et celui du creuset et de l'intégration nationale pour le second.

Il s'agit ensuite de distinguer « l'interculturel factuel » (qui existe *de facto* parce que chaque grande vague d'immigration a donné son contingent de sportifs en Europe – il suffit de voir la constitution des équipes nationales) de « l'interculturel volontaire », qui suppose la construction politique de dynamiques interculturelles (par des tournois interculturels, de l'éducation sportive interculturelle ou du métissage culturel dans les clubs). L'interculturel est par ailleurs souvent associé à des termes qui le précisent dans un sens éducatif : compétences interculturelles, apprentissage interculturel, pédagogie interculturelle, dialogue interculturel.

Le dialogue interculturel postule que dans l'Union européenne, il convient de multiplier les formes de dialogue pour qu'émergent à la fois le respect de la diversité de l'un et de l'autre et le partage d'un minimum de valeurs communes. Le mot dialogue, *dia-logos*, signifie étymologiquement être traversé par la parole de son interlocuteur. Ce qui veut dire que dans l'échange avec une personne d'une autre culture, une part de soi-même va disparaître et une autre part va se transformer dans la confrontation des cultures. D'où l'existence d'une double identité chez de nombreux enfants d'immigrés (double nationalité et double référent identitaire et culturel), qui peut être vécue soit comme une richesse, soit comme un problème. Le sport, né en Europe mais actuellement langage universel, est susceptible de créer les conditions d'un rapprochement, de coexistence, voire d'interpénétration entre des personnes issues de différentes cultures ou ethnies (qu'elles soient internes ou externes à l'Europe). Dans un contexte de compétition sportive, on peut découvrir une autre culture, mais l'échange peut aussi se transformer en un « champ de bataille imaginaire » (Elias, 1986) où ressurgissent des stéréotypes nationaux. La compétition sportive entre deux pays ou deux groupes communautaires est-elle alors le meilleur vecteur du dialogue interculturel ? Des exemples de projets de dialogue interculturel par le sport en Norvège montrent aussi que les femmes issues des minorités musulmanes sont sous-représentées. Ce constat a conduit les fédérations sportives norvégiennes à développer des projets spécifiques dans les grandes villes destinés aux femmes de religion musulmane et plus conformes à leurs origines. La mise en place de cours d'aérobic ou de natation réservés aux femmes musulmanes en est un exemple. En Allemagne, dans certains établissements scolaires, des professeurs d'éducation physique proposent une pédagogie adaptée à chacune des cultures des élèves.

Cependant, si l'on se focalise trop sur les origines culturelles des sportifs ou des élèves en éducation physique scolaire (dans le cas de la pédagogie

interculturelle), ne risque-t-on pas de créer des catégories mentales et des stéréotypes en enfermant les individus dans leur groupe d'origine et leur différence? Le débat actuel, tant en France sur les créneaux de piscine réservés aux femmes qu'en Europe sur les dispenses de natation en éducation physique pour des raisons religieuses, en est un exemple: faut-il accepter de mettre à mal la mixité sexuelle, l'égalité homme-femme et la laïcité en acceptant des revendications identitaires sous couvert de «tolérance» et de dialogue interculturel? Pour l'instant, à défaut d'une position commune, chaque pays répond de manière spécifique en fonction de sa législation nationale, sa tradition culturelle et son modèle de société.

b. L'intégration

Appliqué au sport, le terme d'intégration pose aussi question, notamment lorsqu'il est utilisé comme une injonction politique. Utilisée en France selon une conception durkheimienne et républicaine, on lui préférera celle de cohésion par le sport dans les instances européennes (Conseil de l'Europe et Union européenne). On remarque aussi que l'intégration se décline selon son inscription nationale et l'enracinement sociologique, qui lui donne un sens particulier (Schnapper, 2007). L'intégration est pourtant un concept clé et historique de la sociologie et possède un sens relativement précis: c'est le processus par lequel un individu accède à une communauté humaine en tant que partie intégrante. Ce qui veut dire qu'il ne perd pas totalement son identité d'origine, mais que celle-ci se transforme au contact des éléments et des valeurs de la communauté d'accueil. Mais l'intégration peut signifier, dans le même temps, un «programme normatif» et un «processus social»:

- imposée par l'Etat, *l'intégration* comme «programme normatif» est le résultat recherché d'une politique publique et devient une injonction à s'adapter à la société d'accueil. On parlera alors de «modèle» d'intégration. De ce point de vue, on peut distinguer plusieurs modèles d'intégration en Europe: républicain, multiculturaliste, discriminatoire... Mais, pour certains pays, on observe aussi une absence de modèle (Espagne, Portugal, Italie, par exemple) car ces pays étaient, jusque dans les années 1980, des pays d'émigration;
- l'intégration en tant que «processus social» est une interaction entre le migrant et la société d'accueil, entre la «minorité» et la «majorité», susceptible, comme tout processus, d'avancées différentes selon les domaines, de décalages, d'invention de modalités nouvelles, de contretendances, d'évolutions, que les enquêtes permettent d'analyser.

Les sociologues constatent enfin que plus les immigrés appartiennent aux classes sociales défavorisées, plus le déficit d'intégration, lié à l'éloignement de la culture dominante, est marquant. Toutefois, l'école et les associations ont toujours été des instruments d'intégration pour les enfants d'immigrés, et plus particulièrement en ce qui concerne le sport en club. La notion d'intégration

ne correspond en réalité à aucune expérience mais elle peut orienter les interrogations sociologiques, même si elle n'est pas directement opératoire dans les démarches de la recherche. On ne peut donc étudier l'intégration en tant que telle, mais on peut analyser ses diverses dimensions à un moment donné. En tant que pratique génératrice de lien social dans la société d'installation et langage universel, le sport constitue l'une de ces dimensions.

La liberté à l'égard des catégories de pensée telles que l'intégration et le « dialogue interculturel » ne peut finalement résulter que d'un effort pour penser et rendre explicites ces catégories. Souvent irréfléchies, celles-ci sont alors reprises telles quelles par les responsables politiques, dirigeants et éducateurs sportifs sans analyse préalable. La rupture avec ces catégories construites est d'autant plus difficile qu'elle impose aussi de s'écarter des effets des médias qui tendent soit à valoriser le « multiculturalisme sportif » dans le sport de haut niveau (l'équipe de France *black-blanc-beur*), soit à mettre en exergue le « communautarisme sportif »¹².

A travers l'analyse de ces deux notions, on s'aperçoit aussi que le renvoi à des particularismes ethniques, religieux ou nationaux risque de légitimer des pratiques et des politiques qui développent la confusion en utilisant de plus en plus l'ethnicisation des rapports sociaux comme mode de régulation : la tolérance envers les clubs « ethniques » ne risque-t-elle pas de fragmenter et fragiliser la logique sportive humaniste, selon laquelle chacun doit laisser au vestiaire son appartenance et ses particularismes pour se présenter sur le stade ou dans le gymnase sous les traits du sportif neutre ? Mais en même temps, le métissage et le brassage culturel ne peuvent s'effectuer que s'il existe des politiques de lutte et de prévention contre les discriminations dans l'accès de toutes et tous aux loisirs sportifs et aux responsabilités dans les organisations sportives.

3. Les modèles d'intégration par le sport à l'épreuve de la comparaison européenne

Depuis la fin des années 1980, on assiste à un foisonnement d'études comparatives produites par des organismes internationaux (OCDE, Unesco, OMS, Union européenne – Commission européenne –, Conseil de l'Europe...). Plus les sociétés se mondialisent, plus elles ont recours aux études comparatives. La comparaison internationale contribue en effet à mieux comprendre les effets respectifs du contexte politique (national mais aussi européen) et des cultures des groupes sociaux sur le fait social étudié (la sociabilité sportive ou la participation sportive, par exemple). La méthode comparative permet de « rendre étrange l'évident par la confrontation avec des manières de penser et d'agir étrangères, qui sont les évidences des autres » (Bourdieu, 2000,

12. Voir à ce sujet Gasparini, W., « Le sport, entre communauté et communautarisme », revue *Diversité* (Ville Ecole Intégration), n° 150, 2007, p. 77-83.

p. 4). Ainsi, la comparaison consiste à rendre comparable des « unités » d'analyse profondément ancrées dans des histoires, catégories et langues nationales singulières.

a. Sport et multiculturalisme: une étude comparative européenne

En 2003, la Commission européenne avait commandé une étude comparative afin d'examiner la contribution du sport, en tant qu'instrument d'enseignement informel, au dialogue multiculturel entre les jeunes ainsi que son rôle dans l'intégration des flux migratoires récents. Publiée en 2004, l'étude sur le sport et le multiculturalisme permet de voir comment le sport a été utilisé afin de réduire les tensions interculturelles dans les 25 Etats membres d'alors¹³. Cette étude s'est basée sur les quatre modèles de nationalité et de citoyenneté qui servent à illustrer l'ensemble des approches dans l'Union européenne: le modèle français républicain, le modèle allemand ethnonationaliste, le modèle anglo-saxon pluraliste et l'émergence du modèle polonais/postcommuniste. A partir de ces quatre modèles, elle a dégagé quatre approches politiques traditionnelles de la politique sportive par rapport aux populations d'origines ethniques différentes.

Deux d'entre elles soulignent ou renforcent la diversité et le pluralisme culturel :

- *l'interculturalisme*: promotion des échanges interculturels en accordant la même importance à chaque culture (c'est-à-dire financement des échanges sportifs culturels) ;
- *le développement séparé mais équitable des groupes ethniques* (c'est-à-dire financement direct des associations de minorités ethniques).

Deux d'entre elles insistent sur la cohésion plutôt que sur la diversité, avec des notions « unitaires » de culture nationale :

- *les politiques de rapprochement*, qui cherchent à intégrer des groupes au sein de la culture nationale existante (c'est-à-dire utiliser le sport comme un moyen de gérer les problèmes d'exclusion sociale ou de rénovation urbaine) ;
- *la non-intervention* : les populations sont considérées comme homogènes et il n'existe aucun besoin de financement (c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire d'agir).

L'étude émet des recommandations politiques sur l'utilisation accrue du sport afin de promouvoir le dialogue interculturel ainsi que sur les questions liées aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et à l'utilisation de fonds structurels européens. Elle donne des exemples de bonne conduite aux organisations sportives qui sont au service de différentes communautés culturelles.

13. Voir, au chapitre 3 ci-après, la contribution de Ian P. Henry, p. 61.

Cette étude montre qu'il n'existe pas un modèle unique d'intégration par le sport en Europe. Mais elle met aussi à jour une sorte de naturalisation et d'évidence des notions employées, comme celles de dialogue interculturel ou d'interculturalisme, alors que le concept d'intégration n'est pas utilisé. Pourtant, on pourrait penser que les modèles d'intégration par le sport des différents pays européens se rapprochent du fait notamment de l'harmonisation européenne. Les divergences ont progressivement fait place à des convergences, avec la confrontation des modèles historiques au réalisme politique.

b. Convergences et divergences

Sous l'effet des politiques sportives et sociales de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, on observe en effet une tendance à l'homogénéisation des dispositifs publics. Par exemple, le Conseil fédéral suisse a décidé en 2008 de renforcer les mesures en faveur de l'intégration des immigrants. C'est à ce titre que l'Office fédéral du sport a créé un Centre de compétence dont l'objectif est de renforcer la promotion du sport et des activités physiques auprès des populations migrantes. En Allemagne, « L'intégration par le sport » est un programme du Deutscher Sportbund (DSB), qui vise à développer la participation sportive des immigrés dans les clubs. Ce postulat part du principe que le club sportif a un potentiel d'intégration particulier car il permet les contacts sociaux entre sportifs et encourage chez les personnes d'origine étrangère l'apprentissage interculturel (normes sportives et culturelles). Le club suscite aussi le volontariat, qui permet la participation politique au quotidien dans les réseaux locaux. C'est en cela qu'il peut être considéré comme une école de la démocratie. En Allemagne comme en Grande-Bretagne, la remise en cause du multiculturalisme dans les années 2000 s'est traduite par une politique plus intégrationniste.

Cependant, au-delà de ce rapprochement, l'analyse des publications et des réflexions européennes consacrées à l'intégration par le sport permet aussi de constater la diversité des réponses concernant la manière dont les sociétés civiles (notamment les mouvements sportifs et associatifs) et les Etats utilisent le sport pour créer du lien social, pacifier les quartiers urbains difficiles et inclure les immigrés et leurs descendants dans la société.

On observe – toujours en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Grande-Bretagne – des politiques de gestion communautaire organisant notamment l'éducation multiculturelle ou le développement de compétences interculturelles chez les enseignants et les éducateurs sportifs. Ainsi, pour le mouvement sportif allemand, le sport permet le dialogue entre le *migrant* et le reste de la population. C'est en ce sens qu'il défend l'engagement des associations de migrants turcs dans l'éducation des jeunes et la promotion de rencontres « interculturelles ». Par exemple, le projet *Strassenfussball für Toleranz* (« Football de rue pour la tolérance ») consiste à lutter contre l'exclusion des minorités ethniques dans le sport en proposant des tournois de football entre équipes composées

de jeunes garçons et de jeunes filles de cultures différentes. Il s'agit là de programmes qui visent le dialogue interculturel dans un contexte multiculturel. On constate aussi que, dans certains pays européens, les regroupements communautaires sont permis, voire encouragés, dans le cadre associatif, en particulier dans les clubs de football. Cette conception multiculturaliste de l'intégration considère le club sportif « ethnique » comme une étape vers l'intégration nationale, qui faciliterait la participation à la vie démocratique du pays d'accueil.

En France, ces formes de politiques publiques sont absentes en tant que telles, mais les dispositifs sont repris sous le vocable générique de « politique de la ville » ou de « lutte contre l'exclusion ». Elles ont pour but non pas de faire de la discrimination positive mais de lutter contre les effets des discriminations (sociales, sexuelles, ethnique, liées au handicap...). Dans le cas du sport, les dispositifs publics d'animation sportive ou d'intégration s'adressent à des quartiers, des territoires, ou à des populations rencontrant des problèmes sociaux, et non à des groupes constitués ou des minorités ethniques. Ainsi, le club « ethnique » tout comme le port de signes religieux dans la pratique du sport dans les équipements sportifs publics ne sont pas tolérés parce qu'ils affirment la communauté au détriment de l'individu. Contrairement à d'autres pays européens, la France a été aussi une terre d'immigration dès le XIX^e siècle¹⁴. Nous avons construit les principes de notre démocratie dans un pays où l'immigration faisait partie des réalités sociales. Le sport « moderne » s'est ainsi développé en France en même temps que le pays accueillait massivement des migrants, qu'il votait la loi sur la liberté d'association et celle qui institue la séparation de l'Etat et de l'Eglise (1905) et qu'il construisait un Etat républicain et laïque. Ainsi, malgré des discriminations sociales dans l'accès aux clubs sportifs, majoritairement, les immigrés et les enfants d'immigrés se fondent progressivement dans le « creuset sportif français » (Noiriel, 1988). C'est pourquoi l'équipe de France de football sert souvent de baromètre des grands courants d'immigration en France (italienne, espagnole, portugaise, arménienne, africaine, maghrébine...)¹⁵.

c. La comparaison européenne en question

Si l'on regarde les pays d'Europe, la comparaison des populations concernées par les politiques de la ville et de « l'intégration par le sport » pose tout d'abord question dans la mesure où ces dernières ne bénéficient ni du même statut juridique ni de la même définition scientifique dans les différents pays de l'Union européenne (Arnaud, 2005) : comment comparer a priori des « minorités ethniques » au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, des « extracommunautaires » en Italie, et des populations « issues de l'immigration » en France ?

14. Ce qui n'est pas le cas par exemple ni de l'Espagne, ni de l'Italie, ni du Royaume-Uni.

15. Voir à ce sujet l'article de Beaud S., Noiriel G., « L'immigration dans le football », revue *XX^e siècle*, 26, 1990.

Ensuite, les études comparatives concluent souvent sur les « bonnes pratiques » repérées dans les différents pays européens. Notion anglo-saxonne (*best practices*), elle recouvre les pratiques, expériences ou dispositifs d'éducation par le sport réussis dans un pays susceptibles d'être transposés dans d'autres pays jugés moins performants. Ces « expériences qui marchent » et dont on peut s'inspirer dans d'autres contextes sont très utilisées aux Etats-Unis. L'Unesco et la Commission européenne s'en sont aussi inspirées. Mais pour les spécialistes de la comparaison internationale, le transfert d'expérience est ambigu. Il repose sur l'illusion qu'il existerait des modèles d'éducation par le sport que l'on pourrait exporter indifféremment dans d'autres contextes sociopolitiques, économiques et culturels. Peut-on ainsi comparer l'impact du sport dans le dialogue entre minorités dans les pays de l'ex-Yougoslavie¹⁶ et entre jeunes Français issus de l'immigration maghrébine en France ?

4. Conclusion

Etudier les formes que prend le sport en Europe permet d'aborder les transformations des cadres de la sociabilité dans un nouveau contexte de dérégulation des rapports sociaux et de multiculturalité liée à la mondialisation. Les initiatives récentes des institutions européennes en faveur de la promotion d'un sport comme élément d'insertion sociale et de dialogue interculturel montrent que le sport a toute sa place dans la construction européenne. Mais les débats dont le sport est l'objet rendent aussi le sociologue attentif aux controverses et enjeux qui dépassent le seul cadre sportif. Ainsi, le sport, comme fait social au sens durkheimien, reflète bien la nature des rapports entre minorités ethniques et société d'accueil dans son ensemble. Ces questions ne sont pas négligeables car nos croyances sociologiques guident partiellement l'action sportive. Il ne fait pas de doute que penser la société en termes d'individus ou de communauté alimente des visions politiques différentes et discordantes dans les pays d'Europe.

Références

Arnaud, L. (dir.), *Les minorités ethniques et l'Union européenne. Politiques, mobilisations, identités*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2005.

Bourdieu, P., « L'inconscient d'école », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 135, 200, p. 3-5.

16. Dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel, une récompense spéciale a été décernée à un responsable d'une ligue de basket-ball basée en Slovénie. Ce prix a récompensé les efforts de la ligue, qui est parvenue à rassembler différentes cultures au travers du sport en ex-Yougoslavie dans la mesure où elle réunit plusieurs équipes venant de Slovénie, de Croatie, de Bosnie-Herzégovine, de Serbie et du Monténégro. En décernant le prix, le ministre slovène du Sport Milan Zver a déclaré que le sport pouvait rompre tous les stéréotypes.

Elias, N., Dunning, E., *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.

Gasparini, W. « Le sport, entre communauté et communautarisme », *Diversité*, n° 150, p. 77-83, 2007.

Gasparini, W. (dir.), « L'intégration par le sport? », *Revue Sociétés contemporaines* (Presses de Sciences Po), n° 69, 2008.

Gasparini, W., « Sport and the integration of immigrants in France. A contribution to a critical sociology of existing thought patterns », in Gieß-Stüber P., Blecking, D. (eds), *Sport, integration, Europe. Widening the horizons of intercultural education*, Baltmannsweiler, Schneider Verlag Hohengehren, 2008, p. 110-117.

Noiriel, G., *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1988.

Schnapper, D., *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris, Gallimard, 2007.